



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-00617**

DE : **M. ZIMMER (PRINCE GEORGE-PEACE RIVER-NORTHERN ROCKIES)**

DATE : **LE 26 SEPTEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JIM CARR, C.P., DÉPUTÉ**

---

Réponse du ministre des Ressources naturelles

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Gaz naturel**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada tient à remercier les pétitionnaires de leur proposition et il reconnaît et comprend l'importance des ressources naturelles pour l'économie et la subsistance des Canadiens. Ressources naturelles Canada (RNCan) s'est engagé à s'assurer que le secteur des ressources continue d'être une source d'emplois, de prospérité et de possibilités, et à le faire d'une manière durable, qui protège l'environnement naturel et respecte les droits de tous les Canadiens.

RNCan travaille étroitement avec les provinces sur des activités qui encouragent la mise sur pied d'une industrie du gaz naturel liquéfié (GNL) au Canada et des mesures sont prises pour garantir que le Canada a une place sur les marchés du GNL internationaux émergents et en expansion. À cette fin, le gouvernement a introduit de nouvelles mesures pour attirer les investissements étrangers dans l'industrie du gaz naturel au Canada et, similairement, pour encourager les propositions de projets en collaboration avec des investisseurs canadiens et étrangers. Ces mesures comprennent la mise en place de déductions pour amortissement accéléré pour certains biens du GNL, la remise de permis d'exportation à long terme de 40 ans pour les projets relatifs au GNL et le maintien de faible impôt sur le revenu des sociétés.

Compte tenu des richesses en ressources du Canada, le gouvernement du Canada reconnaît que Pacific Northwest (PNW) LNG et d'autres projets de ce genre pourraient devenir des sources importantes de GNL pour les marchés internationaux de pays comme l'Inde, le Japon et la Chine. Le 27 septembre 2016, le projet du PNW LNG a reçu l'approbation du Cabinet pour appliquer 190 conditions contraignantes sur le plan juridique pour protéger l'environnement. Le projet représente l'un des plus grands investissements pour la possible exploitation de ressources au Canada, atteignant une somme de 36 milliards de dollars lorsque les investissements en amont pour l'exploitation du gaz naturel sont inclus. Nous estimons que ce projet créera 4 500 emplois pour les Canadiens, particulièrement pour les résidents du nord de la Colombie-Britannique, durant la construction, et 630 emplois directs et indirects de plus durant l'opération de l'installation. Les collectivités des Premières nations tireront également profit de PNW LNG, dans le cadre d'accords conclus avec le promoteur. L'approbation conditionnelle de ce projet démontre l'engagement du Canada envers exploitation de ses riches ressources et envers la prospérité et la santé des Canadiens et de l'environnement.

L'intérêt dans les projets canadiens de GNL demeure fort. Le 4 novembre 2016, la société mère de Woodfibre LNG, Pacific Oil & Gas Limited, a annoncé une décision d'investissement finale (DIF) dans le projet de Woodfibre LNG, lequel sera exécuté près de Squamish (Colombie-Britannique). Les travaux de construction du projet de 1,6 G\$ devraient commencer en 2017 et ajouter jusqu'à 2,1 millions de tonnes par année (Mt/a) de la capacité d'exportation de GNL à compter de 2020. Le projet représentera l'un des plus importants investissements du secteur privé de l'histoire du Lower Mainland de la Colombie-Britannique et devrait créer 650 emplois pendant la construction et 100 emplois opérationnels pendant sa durée de vie de 25 ans. Cette installation de GNL utilisera de l'électricité (et non du gaz naturel) afin de générer son énergie et de liquéfier le gaz, ce qui en fera l'un des projets de GNL émettant le moins de gaz à effet de serre au monde.

Alors que l'industrie du GNL du Canada se développe et que des projets comme ceux de PNW LNG et de Woodfibre LNG demandent une approbation, les projets subséquents doivent recevoir une surveillance appropriée. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des décisions rapide pour l'exploitation des ressources, mais il reconnaît également que les projets iront de l'avant uniquement s'ils peuvent être mis en œuvre d'une manière respectueuse de l'environnement. À cette fin, le 20 juin 2016, le gouvernement a lancé un examen des processus environnementaux et réglementaires. L'examen sera axé sur la modernisation de l'Office national de l'énergie, le rétablissement des mesures de protection perdues et l'adoption de nouvelles mesures de protection dans la Loi sur les pêches et dans la Loi sur la protection de la navigation. La consultation sera au cœur de cet examen et le gouvernement a hâte d'obtenir l'avis des Canadiens sur ces importantes questions.